

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mai 2008

---

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Vème RÉPUBLIQUE - (n° 820)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 65

présenté par  
M. Warsmann, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----  
**ARTICLE 14**

Avant l'alinéa 1 de cet article, insérer l'alinéa suivant :

« I. – Dans la dernière phrase du dernier alinéa de l'article 39 de la Constitution, les mots :  
« et les projets de loi relatifs aux instances représentatives des Français établis hors de France » sont  
supprimés. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination avec la possibilité ouverte aux Français établis hors de France de désigner des députés.